

COMMUNE LE BREUIL SUR COUZE

CONSEIL MUNICIPAL du 28 SEPTEMBRE 2018

Excusés : Mme Martin (procuration M. Sourdille), Mrs Batard, Laporte, Maitre

SIEG

Travaux :

- Allée de la Source : l'installation des candélabres est terminée, un refus sur une installation en façade
- Rue de Treize Vents : remplacement d'un poteau bois
- Coût global 2300€, dont 50% à charge de la commune, soit 1150€

Illuminations de Noël : projet sur quatre ans concernant cette année les traverses de rue en centre bourg, sous réserve d'accord sur installation en façade

- Coût global 4682,16€, dont l'équipement à charge de la commune, soit 1975,20€

Total des dépenses : 3125,20€, voté à l'unanimité.

Syndicat Mixte de l'Eau (déléataire : SUEZ)

Conformément à la loi n° 95/127 du 8/02/1995 et au décret n° 2005-236 du 14/03/2005, présentation du rapport par le Maire, rapport consultable en mairie pendant 15 jours après cette présentation.

-Service assainissement non collectif, l'essentiel de l'année 2017 :

- 3834 installations d'assainissement non-collectif sur le secteur du Syndicat
- 1189 visites de bon fonctionnement
- 36 contrôles dans le cadre de ventes
- 105 dossiers de conception d'installations
- 71 dossiers de réalisation d'installation
- 891 courriers de prise de rendez-vous ; 456 relances écrites, soit >50%, puis relances téléphoniques obligatoires, pour un taux d'acceptation final de 72% (mieux qu'en 2016 : 65%)

-commune du Breuil sur Couze :

- 2 installations conformes et 1 conforme à surveiller, 1 non-conforme, 1 non vérifiable.

-Service de l'eau, l'essentiel de l'année 2017 :

- 43979 clients desservis (~90000 personnes)
- 33 966 contacts clients
- 2,0777 TTC/m³ (en 2016, 2,0646 € TTC/m³)
- 99,4 % de conformité bactériologique (en 2016, 99,2%)
- 97,5 % de conformité physico-chimique (en 2016, 98,4%)
- 1833,5 km de réseau (+8km/2016)
- 75,1% de rendement (en 2016, 74,3%)
- 3,57 m³/km/j de pertes (en 2016, 3,66 m³)

-commune du Breuil sur Couze :

- Réservoir = 550 m³
- 541 clients (+3%/2016)
- 47722 m³ (+4%/2016)

Taxe d'Aménagement

Conformément à la Loi de finances rectificative du 29/12/2010, le Conseil municipal doit définir les taux et exonérations facultatives, modifier les taux et les exonérations définies à l'article L.331-9 du code de l'urbanisme déjà institués, ceux-ci étant tacitement reconductibles.

Le Conseil approuve à l'unanimité la reconduction du taux de TA (2%) ainsi que les exonérations précédemment définies.

Révision des statuts d'API (Agglo Pays d'Issoire)

Suite à la délibération prise en Conseil communautaire le 20/09/2018 révisant les statuts d'API, le Conseil approuve à l'unanimité cette révision.

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : montant attribué à la commune : 82223 €, approuvé à l'unanimité

Questions diverses

-Délibération de l'OPHIS

Suite à la baisse des APL, la prise en charge par les bailleurs sociaux conduit au rallongement de la durée de remboursement des emprunts, renégociés par l'OPHIS ; la commune étant garant des emprunts pour les logements de la commune pour un montant total de 72 162,91 €, le Conseil approuve à l'unanimité cette modification.

-Location de l'ancien cabinet de kinésithérapie

Après visite du cabinet, Madame Sandrine GOZAN, est intéressée pour installer un cabinet de luxopuncture, à mi-temps pour une durée de 6 mois, puis à temps plein. Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition et le montant du loyer afférent, au prorata de l'activité.

-Informations

*subventions votées par le Conseil départemental:

- Modification du PN58 = 350 000€
- Subvention FIC cantine = 109 500€ + 10 981€ de FIC exceptionnel
- Fonds Départemental de péréquation de la TP = 3468,23€

*mise à disposition de l'ETAPS (madame Gazagnaire)

- Suite à la modification des tarifs ETAPS (CM juillet), la commune d'Antoingt propose de réduire le temps d'intervention à 1h15, pour un coût annuel de 1956,15€ pour 36 semaines (incluant 0h30 de préparation, 0h30 de transport et 5% de frais d'administration). Approuvé à l'unanimité

- la rétrocession des terrains pour la nouvelle station d'épuration a été réalisée ce jour.

*permis de construire

- Un courrier de la sous-préfecture annonce que les permis de construire sont de nouveau autorisés.

Prochaine réunion du Conseil municipal le vendredi 26 octobre 2018 à 20h